

Ces derniers, prédestinés à la damnation, le sont aussi au péché ! Vainement il posent des actes de foi et de justice ; leurs vertus sont pure apparence ; car les grâces et les moyens de salut ne sont efficaces que chez les prédestinés au ciel. Qu'on ne crie pas à l'injustice. La justice en Dieu c'est sa volonté ; il ne peut du reste être poussé à agir que pour sa propre glorification ; dans le châtement des *vases de colère* il trouve une gloire singulière, car il fait par là éclater

La vie et la mort, ajoute-t-il, sont des actes de la volonté de Dieu, plutôt que de sa prévision, et il ne prévoit les événements à venir que par suite de son décret statuant qu'ils arriveront. " C'est un terrible décret, je l'avoue (*horribile decretum, fatcor*) ; mais personne ne peut nier que Dieu ne prévît la destinée finale qui attendait l'homme, et qu'il ne la prévît que parce qu'elle était entrée dans le plan divin décrété."

Dieu est le seul agent. Création, rédemption, élection, réprobation doivent être dits actes dans un sens tel que l'homme leur sert simplement de véhicule et n'accomplit rien par lui-même. Tous les effets, dont nous sommes témoins dans le monde moral, sont des manifestations d'un vouloir éternel, immuable, infaillible, ayant prévu et produit toutes choses, aussi bien la trahison de Judas, que l'élection de saint Paul ; ils ne sont nullement des actes nouveaux dûs à la liberté de l'homme (à qui Calvin n'accorde que la liberté *a coactione*, et non la direction autonome de sa propre activité). Puisqu'il n'y a pas d'être proprement dit (d'être *a se*) en dehors de l'Être suprême, il n'y a pas non plus de *cause* proprement dite, conséquemment pas d'être libre en dehors de lui. Du point de vue humain Dieu agit comme sans motif. La suprême volonté fixe un ordre absolu, physique, éthique, religieux, qui ne saurait être modifié par rien de ce que nous faisons ou tentons. Ni par nos mérites, ni par quelque acte que ce soit, qui est nécessairement postérieur au décret divin de notre création, nous ne pouvons agir sur la cause première, qui autrement cesserait d'être cause première. *Quia ipse voluit*, c'est la réponse à tous les pourquoi.

Sans doute ! Mais une telle réponse ne justifie aucunement les théories du réformateur de Genève. N'oublions pas que nous sommes en présence d'un mystère absolument impénétrable. En insistant sur la souveraine indépendance de l'Être premier et de la cause universelle, l'auteur de l'*Institution Chrétienne* semble raisonner d'une façon impeccable. Mais il n'envisage jamais que un aspect ou deux du mystère : de celui-ci il n'a pas fait le tour, il n'a pas la compréhension totale ; et même les aspects qu'il envisage ne lui sont pas manifestés dans leur plénitude. Si ses conclusions viennent en contradiction avec des vérités par ailleurs évidentes, nous n'avons pas à nous en émouvoir. Or elles détruisent la justice en Dieu et la liberté dans l'homme. Donc, quand même nous n'aurions aucune explication à leur opposer, nous n'en devrions pas moins, avec l'Église, anathématiser la doctrine farouche de Calvin. Quant aux éclaircissements que les théologiens orthodoxes nous ont donnés sur la conduite de Dieu relativement aux élus et aux réprouvés, ils ne sont pas soustraits à la controverse. Ce n'est pas le lieu de les exposer ici. Qu'il me suffise de rappeler le fameux système de la *science moyenne*, d'après lequel Dieu ne prédestine les hommes, à la gloire ou au châtement, qu'après la prévision de leurs mérites ou de leurs démérites. Le système a au moins l'avantage de sauvegarder le libre arbitre de l'homme.